

**ANNEXE IV**

**INTERDICTION D’EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE  
RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG**

<b>Intersection</b>	<b>Approche</b>	<b>Période d’interdiction</b>
1 <sup>re</sup> Avenue / 45 <sup>e</sup> Rue Est / 45 <sup>e</sup> Rue Ouest	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
1 <sup>re</sup> Avenue / 46 <sup>e</sup> Rue Est / 46 <sup>e</sup> Rue Ouest	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
1 <sup>re</sup> Avenue / 47 <sup>e</sup> Rue Est / 47 <sup>e</sup> Rue Ouest	est	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 22 heures
1 <sup>re</sup> Avenue / 52 <sup>e</sup> Rue Est / 52 <sup>e</sup> Rue Ouest	est	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 22 heures
1 <sup>re</sup> Avenue / 76 <sup>e</sup> Rue Est / 76 <sup>e</sup> Rue Ouest	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	en tout temps
	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
1 <sup>re</sup> Avenue / Cloutier, boulevard	sud	en tout temps
2 <sup>e</sup> Avenue Ouest / 41 <sup>e</sup> Rue Ouest	nord	de 7 heures à 22 heures
3 <sup>e</sup> Avenue Ouest / 41 <sup>e</sup> Rue Ouest	ouest	de 7 heures à 22 heures
3 <sup>e</sup> Avenue Ouest / 42 <sup>e</sup> Rue Ouest	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	en tout temps
3 <sup>e</sup> Avenue Ouest / 47 <sup>e</sup> Rue Ouest	est	en tout temps
3 <sup>e</sup> Avenue Ouest / 52 <sup>e</sup> Rue Ouest	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
3 <sup>e</sup> Avenue Ouest / 55 <sup>e</sup> Rue Ouest	est	en tout temps
4 <sup>e</sup> Avenue Est / 41 <sup>e</sup> Rue Est	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
4 <sup>e</sup> Avenue Est / 46 <sup>e</sup> Rue Est	nord	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
76 <sup>e</sup> Rue Ouest / Doucet, avenue / Laurentienne, autoroute	sud	en tout temps
Atrium, boulevard de l’/ Francis-Byrne, rue / Accès privé	sud	de 7 heures à 22 heures
Bourg-Royal, avenue du / Vignoble, rue du	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	en tout temps

**ANNEXE IV**

**INTERDICTION D’EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE  
RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG**

<b>Intersection</b>	<b>Approche</b>	<b>Période d’interdiction</b>
Bourg-Royal, avenue du / Grandlieu, rue de	est	en tout temps
George-Muir, rue / Accès autoroute A-73 (sortie 155) / Accès privés (330, rue George-Muir)	ouest	en tout temps
George-Muir, rue / Accès autoroute A-73 (sortie 155) / Sherwood, rue	nord	en tout temps
	est	en tout temps
Henri-Bourassa, boulevard / Accès privés (4545, boulevard Henri-Bourassa et Loblaws)	ouest	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / 3 <sup>e</sup> Avenue Est / 57 <sup>e</sup> Rue Est	est	en tout temps
Henri-Bourassa, boulevard / 70 <sup>e</sup> Rue Est	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	en tout temps
Henri-Bourassa, boulevard / 76 <sup>e</sup> Rue Est	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Anne-Bellehache, rue / Bédard, côte	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Henri-Bourassa, boulevard / Cloutier, boulevard / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Courlis, rue des / Accès privé	ouest	en tout temps
Henri-Bourassa, boulevard / Cypès, rue des / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Daim, rue du / Loutres, rue des	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Henri-Bourassa, boulevard / George-Muir, rue	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Henri-Bourassa, boulevard / Jean-Talon Est, boulevard / Jean-Talon Ouest, boulevard	est	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Martinets, rue des	ouest	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Mathieu, boulevard / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures

## ANNEXE IV

### INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Henri-Bourassa, boulevard / Nice, rue de / Périgord, rue du	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Henri-Bourassa, boulevard / Orchidées, rue des / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Orsainville, rue d'	est	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Roses, rue des	est	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Santolines, rue des / Accès privé	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Henri-Bourassa, boulevard / Terminus RTC / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Isaac-Bédard, avenue / 66 <sup>e</sup> Rue Est	est	en tout temps
Jean-Talon Est, boulevard / Loiret, boulevard du	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
Jean-Talon Ouest, boulevard / Laval, avenue de / Accès privé	nord	en tout temps
Louis-XIV, boulevard / 1 <sup>re</sup> Avenue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	en tout temps
Louis-XIV, boulevard / 10 <sup>e</sup> Avenue Est	sud	en tout temps
Louis-XIV, boulevard / Astrid, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Louis-XIV, boulevard / Bourg-Royal, avenue du	nord	de 7 heures à 22 heures
Louis-XIV, boulevard / Cloutier, boulevard	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Louis-XIV, boulevard / Loiret, boulevard du	sud	de 7 heures à 22 heures
Louis-XIV, boulevard / Mathieu, boulevard	sud	en tout temps
Louis-XIV, boulevard / Trudelle, avenue	nord	de 7 heures à 22 heures
Nemours, rue de / De Gaulle, avenue / Félix-Leclerc, autoroute	nord	de 7 heures à 22 heures

**ANNEXE IV**

**INTERDICTION D’EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE  
RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG**

<b>Intersection</b>	<b>Approche</b>	<b>Période d’interdiction</b>
Rivière-Jaune, avenue de la / Jacques-Bédard, rue	sud	en tout temps
	est	en tout temps
Zoo, avenue du / Accès privé (8190, avenue du Zoo)	est	en tout temps